

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-sept octobre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 23 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Fernand THIBAUT, le maire.

PRÉSENTS : MM et Mmes : RAVET Yves, L'HONORÉ Alain, SAUVANET Philippe, BEZAMAT Evelyne, LETESSIER Aurélie, MARETTE Frédéric, BOYAULT André, RIARD Daniel, BOYAULT Denis, BATARD Joseline, PEREZ José, PICCHIOTTINO Marie-Jeanne.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : GACHON Philippe, PELLETIER Marie-Pierre.

POUVOIR(S) : Philippe GACHON donne pouvoir à Marie-Jeanne PICCHIOTTINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain L'HONORÉ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

---oooO§Oooo---

Le compte rendu de la séance du 31 août 2015 est commenté et accepté à l'unanimité.

§ -1- Coupe de bois de l'exercice 2016

délibération 2015-55

Monsieur le Maire expose les propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
demande à l'Office National des Forêts :

- le martelage des **parcelles 23.1 et 14p** au titre de l'exercice 2016.
- la **mise en vente**, des produits martelés de la **parcelle 23.1 en bloc et sur pied** lors des adjudications de l'année 2016.
- la **délivrance**, au profit des affouagistes :
- des houppiers de la **parcelle 23.1**.
- des produits martelés sur l'emprise des cloisonnements d'exploitation de la **parcelle 14p** (qualité bois de chauffage).

décide :

- que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants : Messieurs RAVET Yves, BOYAULT Denis et Mme LETESSIER Aurélie.

§ -2- Contrats de Mme Annick Boyault pour l'école et l'Agence Postale Communale

Les contrats à durée déterminée de Mme Annick Boyault pour l'école et l'Agence Postale Communale, vont totaliser 6 ans d'activité respectivement le 31 janvier 2016 et 30 juin 2016. Ils ne peuvent à nouveau être renouveler.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Boyault ayant toujours donné satisfaction dans son travail, ses deux contrats CDD seront automatiquement transformés en contrats à durée indéterminée comme l'exige le code général des collectivités territoriales.

Ces nouveaux contrats n'entraîneront pas de dépenses supplémentaires.

§ -3- Entretien des platanes du chemin des Dards et du frêne de la mairie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des riverains du chemin des Dards concernant les platanes. Ces arbres ont déjà fait l'objet en 2009 d'une coupe de réduction et d'équilibrage des branches. Ceux-ci se situent dans le périmètre de protection de l'église. L'abattage de ces platanes doit faire l'objet d'une autorisation auprès des bâtiments de France qui ont refusé en 2009.

L'entreprise Goisque sera contactée pour expertise et devis.

§ -4- Petite grille intérieure de la tour de l'église

L'entreprise Métallerie Bergin Didier a été sollicitée pour la création et pose d'une grille intérieure au bas des escaliers de la tour de l'église. Le devis est proposé s'élève à 1 113.00 e HT soit 1 335.60 € TTC

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas réaliser cette installation.

§ -5- Décision du Maire – n° 4 Luminaire classe CP-CE1, n° 5 Défibrillateur et n° 6 Alimentation électrique du coffre du défibrillateur

Lecture est donnée des décisions du Maire n° 4, 5 et 6.

Décision n° 4

Concerne l'approbation du devis de l'entreprise EMD Campo sur l'achat et la pose de luminaires à casquette dans la classe de CP-CE1, pour un montant 577.66 €HT soit 693.19 TTC.

Décision n° 5

Lors du dernier conseil municipal, celui-ci a émis la volonté d'équiper la commune d'un défibrillateur. Monsieur le Maire a donc procédé à l'achat qui s'élève à 1 950.00 € HT soit 2 340.00 €TTC, assorti d'un contrat de maintenance de 130.00 € HT soit 156.00 €TTC par an.

Décision n° 6

L'installation du défibrillateur demande une alimentation électrique du coffre qui sera installé à l'extérieur de la salle des fêtes. L'entreprise EMD Campo effectuera ce raccordement pour la somme de 302.67 € HT soit 363.20 € TTC.

Le conseil municipal prend acte.

§ -6- Caution pour la location des plateaux, tréteaux, bancs et tables

délibération 2015-56

Afin d'éviter que le matériel loué par la commune à un prix très modique, forfait de 17.00 €, ne soit pas restitué dans sa totalité, il est proposé au conseil de fixer la caution à 50.00 €. Cette somme sera encaissée quel que soit le matériel manquant.

Le conseil municipal donne son accord.

§ - 7- Décision modificative n° 6 – Budget Principal Commune

délibération 2015-57

Monsieur le Maire informe le conseil des besoins de crédit suivants :

Création opération 298 – Défibrillateur – achat et installation : -----	2 704.00 €
Création opération 299 – Ecole – 2 ^{ème} classe Luminaires :-----	694.00 €
Création opération 300 – Vilatte Acqueduc :-----	<u>888.00 €</u>
..... Total besoin-----	4 286.00 €

Proposition de décision modificative :

Opération 298 – SDF Défibrillateur - Cpt 2188 -----	+ 2 340.00 €
SDF Raccordement électrique – Cpt 2313 -----	+ 364.00 €
Opération 299 – EBA Ecole – 2 ^{ème} classe Luminaires - Cpt 2313 -----	+ 694.00 €
Opération 300 – VOI Vilatte Acqueduc - Cpt 2151 -----	+ <u>888.00 €</u>
TOTAL -----	4 286.00 €

Dépenses imprévues ID – Cpt 020-----	- 449.00 €
Opération 281 – EIN Ecole - Ordinateur – Cpt 2183-----	- 198.00 €
Opération 288 – GLI Eglise Grille intérieures - Cpt 2313-----	- <u>3 639.00 €</u>
TOTAL -----	4 286.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le conseil municipal souhaite remettre à neuf à l'identique, les toitures de la mairie-salle des Fêtes et améliorer l'isolation. Les devis suivants sont présentés :

	Entr. Fleurier Gérard		Entr. Cornette Dominique	
	HT	TTC	HT	TTC
Mairie	24 094.89 €	28 913.87 €	24 897.74 €	29 877.29 €
Salle des fêtes	33 236.24 €	39 883.49 €	34 778.77 €	41 653.64 €
TOTAL	57 331.13 €	68 797.36 €	59 676.51 €	71 530.93 €

La fourniture pour l'isolation en laine de verre a produit les devis suivants :

Ets Bigmat - Fourniture.....	1 970.03 € HT	soit 2 364.04 € TTC
Ets Cornette – fourniture et pose.....	7 750.00 € HT	soit 9 300.00 € TTC
Ets Doras - Fourniture.....	1 910.52 € HT	soit 2 292.62 € TTC
Ets Fleurier – fourniture et pose.....	2 916.79 € HT	soit 3 500.15 € TTC

Après délibération, Le conseil municipal retient les devis de l'entreprise Fleurier pour les toitures d'un montant de 57 331.13 € HT soit 68 797.36 € TTC, et pour l'isolation d'un montant de 2 916.79 HT soit 3 500.15 € TTC.

Le conseil municipal autorise le maire à faire toutes les démarches et à signer les demandes de subventions. L'opération totale atteint le montant de 60 247.92 € HT soit 72 297.51 € TTC.

Par délibération 2015-58, le conseil municipal a décidé la remise à neuf des toitures de la mairie-salle des Fêtes e et **décide** :

Dépenses HT : **60 247.92 € HT** soit 72 297.51 € TTC

Plan de financement :

D.E.T.R. 60 %	36 148.75 € HT
Subvention Réserve parlementaire	8 000.00 € HT
Autofinancement sur fonds libres	<u>16 099.17 € HT</u>
Montant total HT	60 247.92 € HT

sollicite de M. le Préfet de la Nièvre la subvention prévue au plan de financement sur la part de travaux éligibles ;

s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet.

Le financement définitif de l'opération « Toiture de la mairie-salle des fêtes » s'établit comme suit :

Dépenses

Toiture mairie	24 094.89 € HT
Toiture Salle des fêtes	33 236.24 € HT
Isolation laine de verre sur l'ensemble	2 916.79 € HT
Total HT des Travaux éligibles	60 247.92 € HT

Ressources

	MONTANTS HT	%
Subvention réserve parlementaire	8 000.00 €	13.30 %
D.E.T.R.	36 148.75 €	60 %
Autofinancement sur fonds libres	16 099.17 €	26.70%
TOTAL RESSOURCES	60 247.92 €	100 %

Le conseil municipal sollicite une subvention exceptionnelle de la réserve parlementaire de 8 000.00 € et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

§ -11- Questions diverses

---ooo§ooo---

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 00.

---ooo§ooo---